

Postulat Alexis Bally au nom du groupe des Verts - Pour un canton solaire !

Développement

Dans une interpellation du 5 mai 2008, l'un des soussignés a demandé au Conseil d'Etat comment il entendait articuler l'aide cantonale en matière de promotion du solaire photovoltaïque avec l'aide fédérale. En substance, le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 24 septembre 2008, a indiqué que le programme de subventionnement cantonal a été abandonné, au motif que les dispositions fédérales prévoyant la rétribution à prix coûtant du courant injecté d'origine renouvelable (RPC) sont financièrement beaucoup plus intéressantes. Sans vraiment s'engager, il a toutefois laissé entendre qu'un financement de substitution au niveau cantonal pouvait être envisagé. Pour ceci, un examen des causes de refus des dossiers présentés en vue d'une aide fédérale devait être effectué.

Ces causes sont maintenant connues. Dans un communiqué de presse daté du 2 février 2009, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a annoncé l'arrêt de la rétribution de l'injection de courant vert. En effet, en raison des contingentements pour chaque type d'énergie renouvelable et du plafond global de la RPC fixés dans la loi, le système, à peine entré en vigueur, a d'ores et déjà atteint ses limites. Les demandes déposées depuis le 1er février 2009 doivent être mises sur une liste d'attente, les fonds d'encouragement du courant vert étant épuisés.

Sur la base de ces récents développements, il paraît primordial que le canton se donne les moyens de pallier les faiblesses du système fédéral. Il serait fort regrettable que le solaire photovoltaïque — l'une des sources d'énergie renouvelables les plus prometteuses — ne subisse un coup de frein. En cette période de ralentissement de l'activité économique, il convient de stimuler massivement les investissements dans les secteurs durables. Les investissements publics dans les énergies renouvelables permettent à la fois de stimuler l'activité économique "verte" et d'encourager les investissements privés dans le domaine, et ce au bénéfice des générations futures.

Il ne serait pas responsable d'attendre encore davantage. Le système fédéral a atteint ses limites. Il est désormais possible de connaître le nombre de dossiers refusés par l'OFEN. D'ici à ce qu'une solution soit trouvée au niveau fédéral, plusieurs années peuvent s'écouler.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts demande au Conseil d'Etat de relancer le programme d'aides financières cantonales pour le solaire photovoltaïque. Ces aides pourraient notamment prendre la forme de subventions à l'investissement. Il est également demandé au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'introduire un système de rétribution à prix coûtant du courant vert complémentaire au système fédéral, pour toutes les demandes vaudoises n'aboutissant pas à Berne et remplissant les critères posés par la législation fédérale.

Nous souhaitons développer ce postulat en plénum et demandons le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Echichens, le 2 mars 2009. (Signé) *Alexis Bally et 19 cosignataires au nom du groupe des Verts*

M. Alexis Bally : — Le solaire photovoltaïque est vraiment le parent pauvre du programme de subventionnement fédéral des énergies renouvelables. Pourtant, cette technologie a l'avantage de permettre une production d'énergie décentralisée, indépendante des combustibles importés et utilisant des bâtiments existants comme support. Elle n'est pas seulement utile pour alimenter une habitation autonome ou pour injecter de l'électricité dans le réseau. Si l'on veut que les véhicules à traction électrique — dont on a beaucoup parlé et chanté les louanges à l'occasion du dernier salon de l'auto, passant en général sous silence leur mode d'alimentation — méritent le qualificatif "propre", alors l'énergie photovoltaïque devrait jouer un rôle important. Plus de 80% des demandes de subventionnement fédéral formulées depuis mai 2008 concernent des projets photovoltaïques. Or, pour cette filière, le plafond est actuellement fixé à 5% seulement du montant total de l'aide aux énergies renouvelables, avec pour conséquence que plusieurs milliers de projets ont été recalés, brisant ainsi l'effort d'autant d'initiatives privées. Dans la conjoncture actuelle, on devrait pourtant se souvenir de l'effet de levier des aides de l'Etat, puisque l'on estime que chaque franc qu'il débloque appelle trois francs d'investissements privés. Dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, il est particulièrement important que le marché se développe et que l'implantation industrielle locale soit favorisée, avant qu'à leur tour, ces développements et implantations favorisent les progrès technologiques.

Par ce postulat, nous demandons le rétablissement de l'aide cantonale au photovoltaïque. Pour ceux qui craignent que le service chargé de gérer les demandes d'aide soit submergé comme il l'a été l'an dernier et qu'il ne parviennê pas à distribuer l'entier du produit de la taxe sur l'électricité, il existe un moyen simple de réduire le travail de traitement des dossiers dans le cas de l'énergie photovoltaïque. Les octrois d'aide pourraient se faire sur la base de dossiers allégés, semblables aux dossiers qui doivent être soumis à une municipalité pour l'autorisation d'une construction de minime importance. En contrepartie de cette simplification, le requérant s'engagerait à documenter sa production et sa consommation d'électricité sur une longue période et à alimenter une base de données centralisant ce type d'informations. Le sujet est très actuel et il pourrait tout à fait prendre place parmi les mesures de relance.

A l'origine, j'avais demandé que mon postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat. Cependant, compte tenu du vote sur la précédente intervention en faveur du renvoi en commission, je propose qu'il soit renvoyé à une commission.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 membres, est renvoyé à l'examen d'une commission.